

Charte du Conseil Scolaire de la Fédération Protestante de France

« *L'éducation est la voie royale pour faire naître une humanité meilleure* »

Jan Amos Comenius

PROTESTANTISME ET EDUCATION

Dès ses origines au 16^e siècle, le protestantisme a été caractérisé par son insistance sur l'accès de tous à la Bible, comme source et fondement de la foi chrétienne. Les 3 principes qui fondent la Réforme protestante, et qui constituent le socle commun de toutes les Eglises qui en sont issues, se résument en 3 formules latines :

- **sola gratia** : la grâce seule. Dieu accueille gratuitement et inconditionnellement tout être humain sans mérite de celui-ci.
- **sola fide** : la foi seule. Le cadeau immérité de la vie en plénitude (le salut) est reçu par la foi.
- **sola scriptura** : l'Écriture seule. Le message du salut est accessible à chaque être humain dans les Saintes Écritures (la Bible), à travers le libre examen éclairé par l'Esprit Saint.

L'accès à la Bible suppose la maîtrise de la lecture et de l'écriture. Dans les pays de tradition protestante, les couvents ont donc été sécularisés dès le 16^e siècle pour en faire des écoles. En Europe, les protestants ont fortement contribué à l'innovation pédagogique (Comenius, Pestalozzi, Oberlin, Piaget,...). En France, les premières écoles maternelles au monde ont été créées en Alsace par le pasteur Oberlin au début du 19^e siècle, et le fort développement du protestantisme au 19^e siècle s'est traduit par la création systématique d'une école à côté de tout nouveau lieu de culte. Ce réseau très dense a quasiment disparu à la fin du 19^e siècle sous l'effet des lois sur l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïc. Seuls 5 établissements protestants sous contrat avec l'Etat subsistent aujourd'hui, à côté de quelques dizaines d'établissements hors contrat.

LE CONSEIL SCOLAIRE de la FEDERATION PROTESTANTE de FRANCE

Le Conseil scolaire constitue une plate-forme qui réunit les établissements protestants sous contrat avec l'Etat. Il peut accueillir, à titre d'invité, des représentants d'autres établissements protestants, actuellement hors contrat, en lien avec une Eglise membre de la Fédération Protestante de France.

Ce Conseil permet des échanges et dialogues sur les objectifs et contenus des projets éducatifs de chacun. Il constitue un lieu de réflexion sur la formation des personnels de ces établissements attachés à des références et à des valeurs communes. Il représente les établissements membres auprès du Ministère de l'Education Nationale et des autres instances ou institutions nationales.

En conformité avec le contrat qui les lie à l'Education nationale, la finalité des établissements scolaires est d'instruire, de former et de participer à l'éducation des enfants et des adolescents qui leur sont confiés. La présente Charte, qui fonde et explicite cette démarche éducative, affirme des valeurs et des principes de mise en œuvre largement hérités d'une tradition humaniste remontant au temps de la Réforme protestante et perpétuée au fil des siècles.

Elle suppose l'adhésion de la communauté éducative, des élèves et des parents d'élèves et fait l'objet d'un contrat moral, d'un engagement réciproque de tous. Elle engage les personnels à être attentifs à une formation des élèves qui ne se limite pas à leur seule instruction, à en être des acteurs et à se former dans cette dimension.

LES FONDEMENTS des VALEURS du CONSEIL SCOLAIRE de la FEDERATION PROTESTANTE de FRANCE

- La référence chrétienne, dans son expression protestante, affirmée sans dogmatisme ni prosélytisme, dans le respect de la pluralité des convictions et des engagements:
 - affirmation du message de la grâce inconditionnelle de Dieu, qui accueille tout homme sans distinction, dans le respect du cheminement personnel;
 - approche ouverte et examen critique des traditions religieuses, philosophiques, artistiques ou scientifiques ;

- engagement au service de l'intérêt général, de la paix, de la recherche du mieux-être de la communauté scolaire et de la société, pour plus de solidarité, avec le souci de la recherche de la justice, de la sauvegarde de la création et du partage du savoir ;
- nécessité de s'évaluer et de se réformer sans cesse.
- **La tradition humaniste :**
 - reconnaissance de l'égalité de dignité de tous les hommes et de leur appartenance à une même communauté humaine ;
 - attention à la diversité et à la variété des cultures humaines et des valeurs sur lesquelles elles se fondent ;
 - exemplarité des éducateurs dans leur comportement et leur volonté à se constituer en communauté éducative, en cohérence avec les valeurs énoncées par le projet éducatif.
- **Les valeurs de la République :**
 - apprentissage des règles de la démocratie ;
 - adhésion à une laïcité ouverte alliant la liberté de conscience et la liberté de penser, sans renier la référence à une transcendance divine et à la vie spirituelle ;
 - volonté de construire une société meilleure et plus solidaire en approfondissant le contenu de la devise républicaine : « liberté, égalité, fraternité ».

Les principes de mise en œuvre

La plupart de ces valeurs sont largement partagées, voire communément admises. Elles induisent cependant une conception globale de la formation de la personne (éducation et instruction) qui marque une spécificité, confère un caractère propre et se traduit par :

- **une formation qui veut, dans le respect des programmes de l'Éducation Nationale:**
 - développer la capacité de l'élève à apprendre par lui-même (« apprendre à apprendre »)
 - transmettre à chaque étape de la scolarité les savoirs et savoir-faire au meilleur niveau pour chaque élève dans les différentes disciplines, en s'appuyant sur une dynamique d'innovations et sur la prise en compte des besoins de formation qui émergent constamment d'un monde à construire ;
 - développer un savoir-vivre ensemble à travers la solidarité, l'entraide, l'écoute et le respect des différences ;
 - apprendre le sens des responsabilités et de l'autonomie et la prise de conscience, au préalable, des droits et devoirs de chacun ;
 - promouvoir le travail, la rigueur et l'honnêteté ;
 - faire prendre conscience que la culture de l'être plus que de l'avoir exige le respect de la personne tout entière afin qu'elle puisse s'exprimer en confiance ;
 - valoriser une saine émulation et le goût de l'effort dont l'élève a besoin pour développer ses potentialités.
- **la continuité éducative :**
 - le Conseil Scolaire est attaché à une conception globale (holistique) de l'éducation, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte ; une même volonté éducative fonde l'ensemble du cursus d'un élève, de la Maternelle à la Terminale ;
 - si le Conseil Scolaire affirme sa spécificité par rapport aux autres réseaux scolaires publics ou privés, il recherche la complémentarité avec eux.
- **l'éveil à la culture religieuse ou l'enseignement de culture religieuse :**
Intégré au cursus normal de tous les élèves, cet éveil/enseignement est pris en charge par des pasteurs ou des professeurs formés. Il vise à travers une démarche ouverte et respectueuse à apporter des éléments de culture biblique et religieuse aux élèves et à favoriser le questionnement et le débat à travers la connaissance de la diversité des religions. Cet éveil/enseignement propose des contenus adaptés à l'âge des élèves.
- **l'aumônerie**
Prise en charge par le/les pasteur(s)-aumônier(s) de l'établissement scolaire, elle constitue un service offert à tous, élèves, enseignants, parents, personnels, et fait, au nom de l'Évangile, le pari que l'éducation des enfants et des adolescents qui nous sont confiés en fera des personnes confiantes en l'avenir, ouvertes sur le monde et aux autres, attentives à la solidarité et à la vie spirituelle.
L'aumônerie accompagne les élèves qui le souhaitent dans leur cheminement spirituel et propose des temps de célébration ouverts à tous.
